

Conseil Exécutif du 26 février 2010

DELIBERATION N° 48/2010

**DOTATION D'AIDE SOCIALE A LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE
AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n° 217-97 du 22 décembre 1997 relative au transfert de compétences en matière d'Aide Sociale ;
- VU** le rapport « Interventions sociales » présenté dans le cadre de l'examen du budget primitif 2010 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial décide d'allouer à la Caisse de Prévoyance Sociale au titre de l'année 2010 une dotation de 253 000 € sur les crédits d'Aide Sociale inscrits aux chapitres 015 et 65 du Budget de la Collectivité.

La dotation est affectée comme suit :

Aide sociale aux personnes handicapées

•Allocation Compensatrice Tierce Personne :	60 000 € (nature 651122)
•Aide à la Personne handicapée :	40 000 € (nature 651128)
•Mutuelles des adultes handicapés	55 000 € (nature 6514)
•Placement Structurel en métropole :	60 000 € (nature 652221)

Autres interventions sociales

•Mutuelles des bénéficiaires du RMI :	30 000 € (chapitre 015)
•Cotisations d'Assurance Personnelle :	8 000 € (nature 6514)

Les dotations seront versées à la Caisse de Prévoyance Sociale dès la signature de la présente délibération selon l'échéancier annexé.

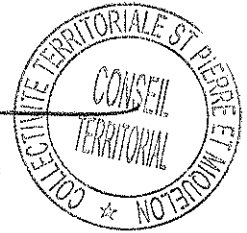
Article 2 : La Caisse de Prévoyance Sociale présentera au Conseil Territorial un état trimestriel des dépenses réalisées laissant apparaître la nature des prestations versées, le nombre de bénéficiaires et le montant versé par prestation pour la période.

En outre, elle adressera au Conseil Territorial pour le 1^{er} septembre 2010 le règlement et les critères d'attribution de chacune des aides ainsi accordées.

Adopté
 5 voix pour
 X voix contre
 X abstention(s)
 Membres du C.E : 8
 Membres présents : 5
 Membres votants : 5

Le Président,


 Stéphane ARTANO



Annexe

**ECHÉANCIER DE VERSEMENT DE LA DOTATION D'AIDE SOCIALE 2010
 À LA CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE**

Allocation Compensatrice Tierce Personne	Mars: Septembre :	30 000 € 30 000 €
Aide à la Personne handicapée	Mars : Septembre :	20 000 € 20 000 €
Mutuelles des adultes handicapés	Mars : Septembre :	30 000 € 25 000 €
Placement Structurel en métropole	Mars: Septembre :	30 000 € 30 000 €
Mutuelle des bénéficiaires du RMI	Mars : Septembre :	15 000 € 15 000 €
Cotisations d'Assurance Personnelle	Mars :	8 000 €

SAINT-PIERRE et MIQUELON
 Reçu à la Préfecture
 Le ... 2 MARS 2010 ...

